



Ordre du Jour

Réunion du Comité syndical 18 décembre 2019 à 11h à Nantes Métropole

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 15 juillet 2019

Délibérations :

- Délibération 2019-09 : Décision modificative n°1
- Délibération 2019-10 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Délibération

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-09

Décision modificative n°1

Nombre de membres du Comité Syndical : 111

Nombre de Conseillers en exercice : 111

Date de la 1^{ère} convocation : 29 novembre 2019

Présents le 06 décembre 2019 : 17 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 12 décembre 2019

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Yvon LERAT

Présents (12) : Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Michel CAILLAUD, Marc DENIS, Gérard DRENO, Laurence GUILLEMINE, André LANCIEN, Yvon LERAT, Remy NICOLEAU, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Yannick THOBY,

Absents et représentés (9) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Pascale CHIRON donne pouvoir à Marc DENIS, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Yannick THOBY, Franck HERVY donne pouvoir à Joseph BEZIER, André KLEIN donne pouvoir à Remy NICOLEAU, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Jean-François RICARD, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Laurence GUILLEMINE, Pascal PRAS donne pouvoir à Michel CAILLAUD, Claudine SACHOT donne pouvoir à Yvon LERAT.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Yves DAUVE, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Louis LELIEVRE, Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Françoise LESTIEN, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVRARD, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, Thierry RYO, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Toute correspondance doit être adressée à :
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Délibération

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-09

Décision modificative n°1

Johanna Rolland, Présidente de séance,

Expose

La présente décision modificative du budget a pour objet de procéder à des opérations comptables qui permettent, sans modifier les contributions 2019 de nos intercommunalités, d'ajuster le budget 2019 à la réalité des dépenses et recettes.

Ainsi en section de fonctionnement, il s'agit de diminuer de 14 013€, par rapport au prévisionnel, des recettes de participation des membres du groupement de commande Façade littorale et de supprimer la recette de 75 000€ correspondant à une subvention de la DGALN pour les suites du Lab Ecocités qui n'interviendra qu'en 2020. Cette baisse de recettes de 89 013€ est compensée par la diminution de dépenses au chapitre 011 Charges à caractère générale pour 47 577,45€ et la suppression du virement prévu au Budget supplémentaire vers la section d'investissement pour un montant de 41 435,55€.

Enfin, après échange avec la trésorerie municipale de Nantes, il apparait que les dépenses relatives au versement de l'indemnité de 10 000 € versée aux opérateurs non retenus doivent être inscrites au chapitre 67, compte 674, et non au chapitre 011. Il est donc proposé d'ouvrir le chapitre 67 et d'affecter 75 000 € du compte 011 vers le compte 67.

En section d'investissement, il s'agit de diminuer les dépenses prévues au chapitre 20 pour Façade littorale pour un montant de 32 358,55€ et d'ajuster les recettes : prise en compte de 103 585€ de nouvelles recettes liées aux subventions effectivement reçues, diminution de 91141€ la participation prévisionnelle des membres du groupement de commande façade Littorale de 3 367€ du FCTVA et suppression du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 41 435,55€.

Enfin, l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Afin de faciliter le fonctionnement du pôle métropolitain, il est proposé d'autoriser de liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **248 326 €** correspondant au quart des crédits ouverts au budget 2019 et affecter de la façon suivante :

	BP	RP	BS	DM1	TOTAL	Autorisation de liquider et mandater dans l'attente du BP2020
Chapitre 20	373 900€	138 036€	0	-32 358,55€	479 577,45€	119 894 €
Chapitre 204	150 000 €	0	-97 000€	0	53 000 €	13 250 €
Chapitre 21	16 608 €	324 120 €	120 000 €	0	460 728 €	115 182 €
Chapitre 26						
TOTAL	540 508 €	462 156€	23 000 €	-32 358,55	993 305,45	248 326 €

Délibération

Réunion du comité du 18 décembre 2019 Délibération n°2019-09

Décision modificative n°1

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir voter cette décision modificative du budget et autoriser la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissements dans la limite des crédits tels qu'indiqués ci-dessus.

Le comité, dûment convoqué, délibère et,

- Approuve la présente décision modificative du budget,
- Autorise la liquidation et le mandatement de 248 326 € en dépenses d'investissements tels que précisés ci-dessus,
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 18 décembre 2019




Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-10

Rapport d'orientations budgétaires 2020

Nombre de membres du Comité Syndical : 111

Nombre de Conseillers en exercice : 111

Date de la 1^{ère} convocation : 29 novembre 2019

Présents le 06 décembre 2019 : 17 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 12 décembre 2019

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Yvon LERAT

Présents (12) : Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Michel CAILLAUD, Marc DENIS, Gérard DRENO, Laurence GUILLEMINE, André LANCIEN, Yvon LERAT, Remy NICOLEAU, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Yannick THOBY,

Absents et représentés (9) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Pascale CHIRON donne pouvoir à Marc DENIS, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Yannick THOBY, Franck HERVY donne pouvoir à Joseph BEZIER, André KLEIN donne pouvoir à Remy NICOLEAU, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Jean-François RICARD, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Laurence GUILLEMINE, Pascal PRAS donne pouvoir à Michel CAILLAUD, Claudine SACHOT donne pouvoir à Yvon LERAT.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Yves DAUVE, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Louis LELIEVRE, Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Françoise LESTIEN, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVRARD, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, Thierry RYO, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Toute correspondance doit être adressée à :
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Délibération

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-10

Rapport d'orientations budgétaires 2020

Johanna Rolland, Présidente de séance,

Expose

A. Contexte général : situation économique et sociale

Le pôle métropolitain, syndicat mixte exclusivement constitué d'EPCI à fiscalité propre, se doit de participer, à son échelle, à l'effort réalisé par chacun de ses membres pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement. En effet, les ressources du pôle sont exclusivement composées par des contributions des intercommunalités membres et de subventions de l'Etat ou des collectivités.

Les hypothèses budgétaires présentées s'inscrivent donc dans la perspective d'un financement exclusif par les intercommunalités membres exception faite des participations reçues dans le cadre du groupement de commandes Façade littorale et d'éventuelles subventions de l'Etat dans le cadre des suites d'Ecocité.

B. Tendances budgétaires et grandes orientations du pôle métropolitain

Les recettes de fonctionnement sont donc quasi exclusivement issues des contributions des intercommunalités membres. En application des statuts du pôle métropolitain, une répartition a été définie en fonction du poids de population de chaque intercommunalité et de sa richesse fiscale :

Nantes Métropole	75,35%
Carene	15,90%
Erdre et Gesvres	3,98%
Estuaire et Sillon	3,67%
Pays de Blain	1,10%

Délibération

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-10

Rapport d'orientations budgétaires 2020

En 2019, les participations des intercommunalités membres ont été de :

Participation après décision modificative de décembre 2019	2019
Nantes Métropole	769 633 €
Saint-Nazaire Agglomération	162 411 €
Erdre et Gesvres	40 654 €
Estuaire et Sillon	37 487 €
Pays de Blain	11 236 €
Total	1 021 450 €

L'objectif pour le pôle métropolitain est donc de maîtriser les contributions des intercommunalités membres tout en permettant la finalisation du programme d'actions validé fin 2016. L'année 2020 correspondra, au cours du 1^{er} semestre à :

- la finalisation des 5 sémaphores belvédères (tables d'orientations) et de la production d'une esquisse par V. Mauger pour la mise en place d'un belvédère au sein d'une ruine de Rohars, commune de Bouée, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Département de Loire Atlantique.
- la poursuite de l'accompagnement des communes de Blain, Brains, Malville et Trignac pour le dépôt des permis de construire des démonstrateurs de l'appel à projet « Imaginons l'habitat périurbain de demain » et la production d'un cahier de retours d'expérience en partenariat avec la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire et le laboratoire de l'Ecole d'Architecture de Nantes.
- Le développement de la phase de mise en projet de la stratégie Ambition Maritime avec la préparation d'appels à projets immobiliers, citoyens et artistiques.
- L'engagement d'une réflexion, en partenariat avec la CCI Nantes Saint-Nazaire sur le volet commercial du Scot.
- La mise en place d'un dispositif de mobilisation, en partenariat avec l'ensemble des intercommunalités membres, des grandes toitures pour permettre le développement d'énergie renouvelable photovoltaïque.

Les contributions 2020 devraient donc s'établir autour 1,02 million d'euros dans l'attente des résultats du budget 2019, donc en stabilité par rapport à 2019 et 2018.

Délibération

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-10

Rapport d'orientations budgétaires 2020

C. Les dépenses de fonctionnement

1. La refacturation aux EPCI membres pour la mise à disposition de Service de l'équipe du pôle métropolitain

Cela correspond à la mise à disposition de 5 ETP auxquels s'ajoutent des missions au prorata temporis des services marchés et comptabilité de la Carene. Ils comprennent également les frais relatifs à un bureau à Saint-Nazaire et les frais d'entretien d'un véhicule. Pour 2020, il s'agira de rembourser à la Carene les frais engagés sur l'exercice 2019 pour un montant estimatif de 274 000€ pour les frais de personnel et 6500€ pour les frais de matériel.

Par ailleurs, le budget 2020 intégrera pour la première fois, le remboursement à la CCEG de la mobilisation d'un collaborateur sur les questions de mobilités à hauteur de 0,20 ETP pour un montant de 15 000€.

2. Les frais de fonctionnement du pôle

Il s'agit des fournitures, assurances, locations cité des congrès pour comités syndicaux, frais d'avocats, reprographie, déplacements... Le montant estimatif pour 2020 est de l'ordre de 100 000 €. Il est à noter que la mise à disposition de bureaux par Nantes Métropole (4) et la Carene (1) est valorisée à hauteur de 19 920€/an et qu'elle constitue un apport en nature.

3. L'adhésion du pôle à des organismes extérieurs

Le pôle adhère à la Fédération Nationale des Scot pour un montant annuel de 4500€ et à la Maison Régionale de l'Architecture pour un montant de 3000€ annuels en tant que partenaire. La Maison Régionale est par ailleurs partenaire du projet habitat péri-urbain. Ce partenariat est formalisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle couvrant la période 2018-2020, le solde de cette subvention sera versé en 2020 (5000 €).

4. Le budget études

Le budget du pôle prévoit, chaque année, une enveloppe prévisionnelle de 50 000€ pour permettre la réalisation de prestations permettant la mise en œuvre du Plan d'actions 2017-2020 validé par les conseils communautaires. Cette enveloppe est ensuite complétée en fonction des besoins réels de mise en œuvre du plan d'actions. Les besoins complémentaires estimées pour 2019 sont de l'ordre de 140 000 €. Le projet « imaginons l'habitat péri-urbain de demain » mobilisera 21% de cette enveloppe, le projet façade littorale 6%, 8% pour la finalisation des sémaphores, 13% pour l'engagement des réflexions sur le volet commercial en partenariat avec la CCI et 52% pour la provision d'une enveloppe d'expertises liées au suite d'Ecocité et qui pourrait être soutenue par la DGALN.

Délibération

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-10

Rapport d'orientations budgétaires 2020

5. La participation Agences d'urbanisme et les subventions dans le cadre de leur programme partenarial

Le pôle a renouvelé en 2018 ses conventions avec l'Auran et l'ADDRN. Ces nouvelles conventions ont été établies pour une durée quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Dans la continuité de l'année 2018, le volume financier dédié aux Agences est stabilisé à 408 200€ : 245 000€ pour l'Auran et 163 200€ pour l'Addrn. L'année 2020 permettra aux agences de contribuer à la fois à la mise en œuvre et au suivi du Scot (mise en place des indicateurs pour l'analyse des résultats en 2022), à étudier le sujet de l'urbanisme commercial, à assurer une veille sur la question du Zero Artificialisation Nette, à accompagner le pôle pour la présentation des enjeux et dynamiques territoriales à l'échelle de Nantes Saint-Nazaire aux nouveaux élus et également à participer à la finalisation du plan d'actions du pôle, notamment sur la question des mobilités.

Pour 2020, la somme provisionnée sera de 405 000€ et sera répartie à la fois en fonctionnement (208 200€) et en investissement (200 000€) pour ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du Scot révisé.

6. La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. La délibération n° 2016-13 prise sur la reprise des investissements du dialogue compétitif Eaux et Paysages a permis de réduire une hausse artificielle des amortissements. L'estimation de la dotation aux amortissements 2020 est d'environ 260 000 €.

D. Les recettes d'Investissements

Elles relèvent principalement de la Dotation aux Amortissements, du FCTVA, des subventions (ville de demain, Feder) et des participations reçues pour le projet Façade littorale (Carene, villes de Saint-Nazaire et Pornichet, GPM Nantes Saint-Nazaire, CCI Nantes Saint-Nazaire...).

E. Les Dépenses d'Investissements

Les provisions d'investissements effectuées permettront à la fois de :

- Subventionner l'Auran et l'Addrn pour la mise en œuvre du volet planification territoriale des programmes partenariaux.
- Soutenir les EPCI membres dans les études de maîtrise d'œuvre d'Eau et Paysages.
- De permettre la réalisation d'une esquisse par Vincent Mauger sur le site de Rohars à Bouée en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et le Département de Loire Atlantique.
- De provisionner 18000€ pour des prestations extérieures éventuelles pour le Scot.

Délibération

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Délibération n°2019-10

Rapport d'orientations budgétaires 2020

- De financer en tant que coordonnateur du groupement de commandes Façade littorale la totalité des missions du marché subséquent n°3 de maîtrise d'œuvre du projet pour les deux lots à hauteur de 90 000€.
- De remplacer l'actuel véhicule thermique du pôle par un nouveau véhicule électrique (20 000€) en complément de la Zoé et de prévoir une enveloppe prévisionnelle d'environ 5000€ pour le renouvellement du parc informatique.

F. Les emprunts

Le pôle métropolitain n'a jamais contracté d'emprunt, son budget annuel en investissement est entièrement financé par l'autofinancement (Dotations aux amortissements), la récupération de la TVA et des subventions d'investissement. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt d'ici la fin du mandat.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A Nantes, le 18 décembre 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Johanna ROLLAND".

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Compte-rendu

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 111

Nombre de Conseillers en exercice : 111

Date de la 1^{ère} convocation : 29 novembre 2019

Présents le 06 décembre 2019 : 17 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 12 décembre 2019

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Yvon LERAT

Présents (12) : Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Michel CAILLAUD, Marc DENIS, Gérard DRENO, Laurence GUILLEMIN, André LANCIEN, Yvon LERAT, Remy NICOLEAU, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, Yannick THOBY,

Absents et représentés (9) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Pascale CHIRON donne pouvoir à Marc DENIS, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Yannick THOBY, Franck HERVY donne pouvoir à Joseph BEZIER, André KLEIN donne pouvoir à Remy NICOLEAU, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Jean-François RICARD, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Laurence GUILLEMIN, Pascal PRAS donne pouvoir à Michel CAILLAUD, Claudine SACHOT donne pouvoir à Yvon LERAT.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Cécile BIR, Benoît BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Jacky CLOUET, Mahé COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Yves DAUVE, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Louis LELIEVRE, Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Françoise LESTIEN, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREAU, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, Thierry RYO, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Compte-rendu

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Johanna ROLLAND

Bonjour à tous, comme vous le savez le comité syndical n'a pas pu se tenir le 6 décembre faute de quorum. Afin de limiter la mobilisation des uns et des autres, nous avons décidé de placer cette réunion à la suite de l'AG de L'Agence de Nantes Saint-Nazaire développement. On aura bien vu dans ce mandat les difficultés de mobilisation pour les différentes instances. L'atelier des élus a été cependant un lieu de discussion utile et a permis de poser des sujets de fond et nous aurons pour l'avenir, suite au suffrage universel, à réfléchir au format des instances. Mobiliser une centaine d'élus reste un exercice délicat. Il nous faut repenser les modalités d'instance collective. Ce qui pourrait être intéressant c'est que nos équipes respectives puissent en lien avec le Pôle métropolitain faire des propositions. Qu'en pensez-vous ?

Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'engager cette réflexion.

Désignation du secrétaire de séance

Johanna ROLLAND

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Merci Monsieur Lerat, vous serez donc secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 15 juillet 2019

Johanna ROLLAND

Avez-vous des remarques ou questions sur compte-rendu du 15 juillet ? Celui-ci est adopté.

Johanna ROLLAND

Je vous propose de passer à la première délibération qui concerne la décision modificative n°1, qui permet notamment d'ajuster le budget à la réalité des dépenses et d'autoriser la liquidation des créances. Elle n'a aucune incidence sur les participations des intercommunalités, votées en janvier 2019. Je laisse Stéphane Bois vous la présenter.

1. Délibération 2019-09 : Décision modificative n°1

Stéphane BOIS

Merci Madame la Présidente, d'autant plus que nous avons une délibération modificative à vous proposer pour une inscription budgétaire et l'ouverture d'un chapitre suite à des échanges que nous avons eus avec la trésorerie jusqu'à avant-hier. Cela concerne l'affectation de l'indemnité des opérateurs habitat péri-urbain.

Compte-rendu

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Par ailleurs, cette délibération modificative nous permet de prendre en compte l'intégralité des recettes du projet Ambition maritime et de prendre acte du décalage dans le temps du versement d'une subvention de l'Etat de 75 000 euros qui sera reporté dans le rapport d'orientation budgétaire.

Dans le détail, la décision modificative proposée diminue en section de fonctionnement de 14 000 euros les recettes prévisionnelles de participation du groupement de commandes Façade littorale pour les ajuster à la réalité des dépenses. Cette baisse des recettes est compensée par une diminution des dépenses prévues au chapitre 11 « prestations de services », et par la suppression du virement prévu initialement au budget supplémentaire de 41 000 euros de la section fonctionnement vers la section investissement.

En investissement il s'agit de diminuer les dépenses prévues pour Ambition maritime au chapitre 20 de 32 000 euros. Du côté des recettes, la décision modificative permet de prendre en compte 103 000 euros de recettes complémentaires. Pour mémoire, le projet Ambition maritime est soutenu à hauteur de 195 000 euros par le programme ville de demain, 103 000 euros par le département de Loire Atlantique, 36 000 euros par le Grand Port maritime et 36 000 euros par la CCI Nantes Saint-Nazaire.

La décision modificative permet donc d'intégrer la totalité de ces recettes et également une subvention complémentaire pour le projet « Sémaphores ». En effet, nous avons obtenu 120 000 euros de Ville de demain qui n'étaient pas inscrits dans le budget supplémentaire. Ces 120 000 euros sont réaffectés grâce à l'autorisation du pays de Blain puisqu'ils étaient initialement fléchés sur un belvédère à Blain.

Comme vous l'avez rappelé Madame la Présidente, cette DM n'engendre pas de modification des appels de fond qui ont déjà eu lieu. Elle permet également d'autoriser la liquidation des crédits d'investissements dans la limite du ¼ des dépenses 2019 soit 248 000 euros.

Dans le projet de délibération qui vient de vous être distribué figure l'ajustement comptable rendu nécessaire suite aux échanges avec la Trésorerie. En effet, vous avez acté lors du dernier comité syndical l'indemnisation à hauteur de 10 000 euros de chacun des opérateurs d'habitat péri-urbain non retenus. Les sommes nécessaires avaient été inscrites au chapitre 11. Une inscription au chapitre 67 est plus indiquée. La décision modificative acte donc le transfert des sommes nécessaires du chapitre 11 au chapitre 67 et elle prévoit l'ouverture de ce chapitre puisque comme nous sommes une petite collectivité tous les chapitres comptables ne sont pas ouverts dans le budget du Pôle.

Johanna ROLLAND

Merci. Des questions ?

Marc DENIS

Il faut corriger la coquille dans la délibération et bien inscrire 10 000 euros par opérateurs et non 1 000 euros.

Stéphane BOIS

C'est une erreur de frappe. Ce sera corrigé. Merci pour votre vigilance.

Compte-rendu

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Johanna ROLLAND

Je mets aux voix cette délibération, des oppositions ? des abstentions ? cette délibération est adoptée.

1. Délibération 2019-10 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Johanna ROLLAND

Je vous propose de passer à la délibération suivante qui concerne le rapport d'orientations budgétaires. Je vous rappelle que comme chacune de nos communes et nos intercommunalités, notre pôle doit présenter un rapport d'orientations budgétaires préalablement au vote du budget, même si cela n'est pas tout à fait de même nature que dans nos collectivités. Je rappelle que le Pôle est financé quasiment exclusivement par nos collectivités dans une logique d'ailleurs de solidarité financière de la métropole et sur ce mandat si on raisonne globalement nous aurons investi collectivement 1,15 euros par habitant. C'est pour redonner nos grandes tendances générales, un budget qui est au service d'un projet au service des orientations et des actions concrètes qui nous rassemblent. Je vous propose de continuer la formalisation de la stratégie d'aménagement durable de nos territoires, c'est la mise en oeuvre des actions communes, je pense évidemment à Eau et paysages dont les premières réalisations ont été inaugurées cet été. Elles viennent traduire et incarner concrètement les orientations que l'on a souhaitées retenir. Je pense aussi à notre appel à projet imaginons l'habitat péri-urbain, on sait à quel point c'est aujourd'hui une vraie question, je pense également Plan Loire, je pense au fond ville de demain, je pense à ce qui se fait sur Eau et paysages, je pense à Ambition maritime. Le Pôle a su clairement maîtriser ses dépenses et on voit clairement que ce budget est totalement mis au service des orientations que nous nous sommes collectivement fixées en début de ce mandat. Stéphane Bois je vous laisse compléter.

Stéphane BOIS

Vous avez à l'écran le rapport d'orientations budgétaires qui est presque un budget du fait de sa simplicité.

Sur le fonctionnement du Pôle nous avons une légère augmentation du fait de l'anticipation d'un certain nombre de modifications du Scot sur le volet Loi Elan et notamment l'application sur les hameaux littoraux et sur le volet commerce. Ces éléments ont été présentés en atelier le 6 décembre dernier. L'application de la loi littorale concerne trois intercommunalités, Estuaire et sillon, St Nazaire agglomération et Nantes métropole.

La hausse de 40 000 à 47 000 euros s'explique par les provisions affectées pour couvrir des frais d'enquête publique et notamment d'enquête publique numérique. Les 6 500 euros correspondent à ce qu'on rembourse annuellement à la CARENE pour la mise à disposition des ordinateurs, du véhicule et des téléphones portables.

Compte-rendu

Réunion du comité du 18 décembre 2019

L'adhésion aux organismes extérieurs passe à 7 500 euros car la Fédération nationale des SCOT à laquelle nous adhérons à hauteur de 4 000 euros réfléchit à une éventuelle hausse de la cotisation. Par ailleurs, nous sommes partenaire de la maison régionale de l'architecture à hauteur de 3 000 euros.

Du côté des frais de personnel c'est l'ensemble des postes donc des 2 directrices de projets, de l'assistante et de moi-même, qui est remboursé à l'année au titre de l'année 2019 pour une somme de 274 000 euros. Par ailleurs, la nouvelle convention conclue avec la CCEG pour la mise à disposition de Wilfried Braud (0,2 ETP) est effective depuis avril 2019 pour traiter les questions de mobilité. Le budget 2020 devra donc prévoir le remboursement à la CCEG de cette mise à disposition partielle.

Concernant les frais honoraires, il s'agit des honoraires d'avocat, une légère augmentation est prévue du fait de la programmation de procédure de modifications du SCOT mais aussi par anticipation d'éventuelles évolutions des statuts du pôle.

Chaque année, le pôle organise une formation interne à laquelle nous invitons des collègues des autres EPCI. En 2018, la formation portait sur les bilans des opérations immobilières pour la préparation de l'appel à projet habitat périurbain, cela a été le vieillissement en 2019. Cette petite action réunit à chaque édition une dizaine de collaborateurs et collaboratrices, de l'ensemble des intercommunalités.

Le poste impression devrait baisser un peu même si on anticipe la modification du Scot. En effet, en 2019, les sommes inscrites étaient importantes du fait du projet Ambition maritime. Le budget primitif 2020 prévoira également l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation du partenariat avec la revue Place Publique, vous allez d'ailleurs recevoir les exemplaires. La rédaction de deux rubriques annuelles sur le Pôle permet de faire connaître les actions engagées.

Pour le projet Ambition maritime, le pôle sera en 2020 dans une logique de transfert progressif du pilotage à l'intercommunalité et aux communes concernées ce qui permettra de diminuer les crédits prévus. Il en est de même pour le projet « imaginons habitat péri urbain » mais le budget 2020 permettra de mobiliser les crédits nécessaires à la valorisation de ce projet, avec l'école d'architecture de Nantes et la maison de l'architecture, à destination des nouveaux élus. Le budget 2020 prévoira également une provision pour permettre un appui de chargés d'opérations de LAD pour finaliser les quatre permis de construire d'ici la fin du 1^{er} semestre 2020. A ce sujet, les négociations avec les opérateurs se poursuivent.

Pour les sémaphores, il y a un petit budget complémentaire, puisque les sémaphores ne bénéficient pas encore de tables d'orientation. Les retours sont bons sur leur utilisation et ils sont d'ailleurs référencés et bien notés sur google maps. Les dépenses prévues permettront la fabrication et la pose de table d'orientation dont le contenu est conçu en partenariat avec Estuarium.

Enfin, le budget 2020 intégrera un volet financier de 100 000 euros permettant de mobiliser des expertises pour préparer le prochain mandat en fonction des orientations décidées par les nouveaux élus. La Direction Générale de l'aménagement du logement et de la Nature dépendant du Ministère e la Transition écologique pourrait, puisque nous sommes une Eco-cité historique, apporter un soutien financier à hauteur de 75 000€.

Compte-rendu

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Le budget 2020 permettra également la réalisation des études nécessaires à la mise à jour du volet commerce du SCOT puisque au moment du lancement de la révision, le volet commercial avait à peine un an, donc il n'avait donc pas été remis à jour. En 2020, ce volet commercial aura 7 ans sont actualisation sera donc nécessaire. Nous préparons cela notamment avec une convention avec la CCI.

Enfin, le budget 2020 reconduira les subventions aux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN, qui relèvent à la fois du fonctionnement avec 208 000 euros pour la participation au programme partenarial notamment pour tout ce qui concerne l'observation, et puis une autre partie en investissement pour ce qui concerne le Scot.

La dotation aux amortissements est estimée à 260 000 euros. Sur la partie investissement, on retrouvera une partie de la subvention aux agences d'urbanisme, à hauteur de 200 000 €, pour leurs participations à la mise en œuvre du SCOT 200 000 euros, des crédits d'études à hauteur de 90 000 e pour la mise en œuvre du process ambition maritime.

Le projet de budget prévoira également une provision pour une éventuelle étude d'évaluation environnementale, car nous devons saisir l'autorité environnementale au cas par cas lors de chaque modification du Scot.

Enfin, on provisionne les sommes nécessaires pour permettre la réalisation d'une esquisse par Vincent Mauger sur les ruines de Rohars avec partenariat le conservatoire du littoral et le Conseil Département. Le pôle prévoit, en 2020, l'achat d'un 2^e véhicule électrique en remplacement du véhicule diesel. Le budget d'investissement prévoira également des sommes relatives aux insertions presse et à la participation aux études de maîtrise d'œuvre du projet Eaux et Paysages.

Du côté des recettes d'investissement, sont prévues la dotation aux amortissements, le FCTVA, la participation des collectivités au groupement de commande Ambition Maritime....

Johanna ROLLAND

Merci, des questions ? Des demandes de précision ?

Rémy Nicoleau

Qu'en est-il des réflexions sur les mobilités ?

Stéphane BOIS

C'est dans les 100 000 euros d'expertise, qui sont non affectés. Nous nous sommes vu vendredi dernier à Savenay avec vos services sous pilotage technique de Wilfried Braud sur cette question. En se disant bien qu'il y avait une nécessité de vous proposer des actions. D'ailleurs ce sujet a été retenu comme prioritaire par le comité de direction. Nous avons donc programmé un comité de direction élargi au mois de mars pour préparer les scénarios (du plus intense au moins intense), pour que les nouveaux élus puissent décider de la stratégie à suivre.

Compte-rendu

Réunion du comité du 18 décembre 2019

Johanna ROLLAND

D'autres remarques ou demandes de compléments ? Y a-t-il des questions diverses ? Je vous invite donc à prendre acte que le débat a eu lieu. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est adopté.

Je vais lever la séance et vraiment vous remercier très chaleureusement celles et ceux qui ont fait l'effort de se rendre disponible.